

Aménagement d'une aire réservée à la pratique du patin à roulettes et de planche à roulettes à Chamars

M. LE MAIRE, Rapporteur : La pratique libre du patin à roulettes et de la planche à roulettes pose avec acuité la question relative à la cohabitation entre piétons et adeptes de ces disciplines sportives. L'engouement pour ces sports se traduit par une certaine forme d'appropriation, par les jeunes, d'espaces habituellement réservés au passage et à la tranquillité des passants.

Soucieux d'offrir à ces adolescents une aire réservée à ces sports en vogue, la Ville de Besançon, en concertation avec les associations bisontines de roller, a retenu le site de Chamars, à proximité du pont Canot, pour y aménager un équipement, en accès libre, susceptible d'accueillir les pratiquants.

Le projet, réalisé sur une plateforme de 49 x 14 m, est constitué par divers éléments offrant aux utilisateurs la possibilité de réaliser la plupart des figures pratiquées dans ce sport.

Une clôture de sécurité de 2 m de haut sera aménagée le long du rempart sur la longueur de la plateforme.

Le présent projet est estimé à 350 000 F.

Sur proposition favorable de la Commission des Sports, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l'aménagement de ce site,
- solliciter des aides financières au titre du Contrat de Ville, auprès de l'Etat et du Département qui permettront une extension ultérieure.

La dépense d'un montant de 350 000 F sera prélevée sur le compte 90.251.2312.97027.34000 abondée par un transfert du chapitre 940 de dépenses imprévues figurant au BP 1997.

- autoriser M. le Maire à signer les documents à intervenir permettant le lancement et le règlement de ces opérations,

- encaisser les subventions, en recettes sur les comptes 90.251.1321.97027 et 90.251.1323.97027 code service 34000 et les réaffecter en dépenses sur le compte 90.251.2312.97027 code service 34000. Ces crédits seront repris au budget supplémentaire de l'exercice courant.

«M. FUSTER : Dans un premier temps, cela est estimé à 350 000 F mais en fonction des appareils qu'on veut y mettre, cela peut coûter beaucoup plus cher. Ce projet est le minimum pour que les jeunes puissent avoir un site où pratiquer le roller et la planche.

Ce que nous espérons, c'est qu'effectivement les jeunes y viennent. Je suis allé hier à Montbéliard qui a aménagé un site à peu près identique à celui-là et il y avait beaucoup de jeunes.

M. LE MAIRE : Il n'y en avait pas ailleurs, alors ?

M. FUSTER : Je ne sais pas car je n'ai pas fait le tour complet de Montbéliard mais ce que je peux dire c'est qu'il y en avait beaucoup sur ce site pas mal aménagé.

M. LE MAIRE : Cela leur a coûté combien ?

M. FUSTER : Je ne sais pas. Je n'ai pas pu voir les services puisque c'était le dimanche, Monsieur le Maire».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 1997.